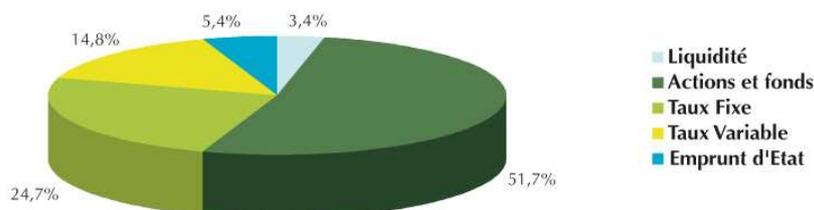


**ACTIVALOR**

**Objectif de Gestion :** l'objectif de gestion du fonds est de rechercher, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure ou égale à l'indicateur de référence (composé pour 50% par l'indice CAC 40 et 50% par l'EONIA), en utilisant tout type d'actifs autorisés par la réglementation (actions, obligations, obligations convertibles, produits structurés).

**Répartition du portefeuille d'Activator au 28 septembre 2012**

source interne



**Performances en % du fonds Activator au 28 septembre 2012 :**

Performance 2011	Depuis la dernière VL* 2011	3 ans	5 ans
-12,16%	+9,94%	+2,51%	-23,50%

\* Valeur Liquidative

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

**Evolutions comparées d'Activator et de son indicateur de référence  
composé pour 50 % de l'indice CAC 40 et pour 50 % de l'Eonia,  
du 28 septembre 2007 au 28 septembre 2012 (base 100)**



**Forme juridique :** Fonds Commun de Placement

**Classification AMF :** Diversifié

**Code ISIN :** FR0007024682 (capitalisation) / FR0007025937 (distribution)

**Commercialisateur :** CONSERVATEUR FINANCE

**Société de gestion :** GESTION VALOR

**Centralisateur des ordres de souscriptions-rachats :** Conservateur Finance

**Établissements en charge de la tenue des registres des parts (passif de l'OPCVM) :** Conservateur Finance

**Dépositaire des OPCVM :** Caceis Bank France

**Gestionnaire administratif et comptable des OPCVM par délégation :** Caceis Fund Administration

**Durée de placement recommandée :** supérieure à 5 ans.

**Taux de frais de fonctionnement et de gestion maximum, mentionnés sur le prospectus :** 1,5 % TTC maximum de l'actif net

Pour plus de précisions, se reporter aux prospectus simplifié ou complet de l'OPCVM.

**Information sur la rémunération**

Conformément aux dispositions réglementaires visant à informer le client sur l'existence de rémunérations, leur nature et leur montant, vous sont communiquées ci-après tant les commissions perçues par Conservateur Finance que celles versées à ses démarcheurs bancaires et financiers :

- Conservateur Finance est rémunéré pour la distribution des OPCVM de Gestion Valor par une commission de placement, versée par la société de gestion sur ses frais de gestion, sans incidence financière pour le souscripteur.

Indépendamment de la classification de l'OPCVM, le taux de rétrocession de commissions perçues et reversées par Conservateur Finance à ses démarcheurs ne peut excéder 30 % des frais de gestion annuels.

Des informations plus détaillées peuvent être fournies par Conservateur Finance au souscripteur à première demande de sa part adressée au siège social.